



COMMUNIQUÉ

AUGUST DEBOUZY CONSEILLE SCALIAN DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DE SYSTÈMES & LOGICIELS MANNARINO INC.

Corporate - M&A | 26/06/24 | Rodrigue Tchouale Sophie Faulcon



Scalian, le spécialiste en ingénierie et transformation numérique, a finalisé l'acquisition de la société canadienne Systèmes & Logiciels Mannarino Inc. (MANNARINO), un leader reconnu de l'ingénierie des technologies R&D avancées. Cette opération marque une étape clé dans la stratégie de croissance externe de Scalian, soutenue par Wendel (Euronext : MF.FP) depuis son acquisition en 2023.

Cette acquisition est notamment financée par un tirage des facilités de crédit Scalian engagées et une contribution des actionnaires en fonds propres.

En outre, l'opération a nécessité une attention particulière aux aspects juridiques *cross-border*.

Créé en 1989, Scalian est un acteur majeur dans les domaines de l'ingénierie, du digital et du management de projets industriels. spécialiste des systèmes embarqués et du contrôle commande. Avec plus de 5500 personnes réparties dans onze pays, Scalian intervient sur divers projets d'optimisation et de transformation digitale. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 550 millions d'euros en 2023 et vise 1,5 milliards d'euros de revenus à horizon 2028.

Avec un chiffre d'affaires prévu pour l'exercice 2024 d'environ 32 millions de dollars canadiens et une équipe d'environ 150 personnes, l'acquisition relative de MANNARINO permettra à Scalian de renforcer ses expertises dans les technologies des *eVTOLs* (*electric Vertical Take-Off and Landing*) et sa présence en Amérique du Nord tout en réalisant des synergies en Europe.

Dans le cadre de cette opération, Scalian était conseillé par August Debouzy avec une équipe composée de **Rodrigue Tchouale** (Counsel) et **Sophie Faulcon** (avocate) pour tous les aspects juridiques transactionnels de l'opération, en collaboration avec le cabinet canadien **Fasken Martineau DuMoulin LLP**.

Les vendeurs étaient assistés par **Bredin Prat** avec une équipe menée par Christine Lenis (associée) en collaboration avec le cabinet canadien **Davies Ward Philips & Vineberg LLP**.
